

Benyounés à propos du commerce parallèle
**«Pas de guerre mais une
intégration dans le circuit officiel»**

Page 2

Le ministre de l'Industrie l'a assuré
**«L'Algérie n'importera plus
de ciment à partir de 2016»**

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3598 - Mardi 23 juin 2015 - Prix: 10 DA

Tribunal criminel de Blida

**Les verdicts de
l'affaire Khalifa
attendus aujourd'hui**

Page 4



Rapport américain sur le fléau criminel dans le monde

L'Algérie citée comme leader dans la lutte antiterroriste

Page 5

**La vie rêvée
au mois
de ramadhan**

Par Sid Ali Ouzerrouk

La vie aurait sûrement été plus belle si toute l'année était à l'image du mois de ramadhan. L'affirmation est peut-être un peu trop rapide, mais il faut admettre que le mode de vie adopté durant le mois de ramadhan est plus proche du modèle de société du loisir dont nous rêvons tous. Sans le côté un peu trop consommateur et gaspilleur à l'excès et parfois trop empreint de bigoterie, nous pouvons estimer à juste titre que le style de vie du ramadhan est plutôt agréable et que bon nombre d'Algériens sont heureux durant le mois de ramadhan.

C'est à peu de choses près, une immense fête qui est vécue sur deux rythmes diurne et nocturne complètement différents. Une longue journée passée sur un mode lent, au travail ou ailleurs à faire tranquillement son travail ou à accomplir d'autres tâches au pas lent des caravaniers. Même les loisirs de jour sont plus doux, économes en énergie et faibles en efforts : télé, films, lecture, longue promenade, jardinage à l'ombre et pêche à la ligne. Les plus jeunes dorment le jour et vivent la nuit. Le ramadhan en été est un merveilleux exhausteur de vacances et un des plus beaux modèles de farniente. C'est en somme, et à peu de choses près, une belle vie rêvée : celle des riches et des stars. Vivre à fond ses nuits et se reposer le jour. Le jeûne permettant d'exciter l'appétit et toutes les façons de le satisfaire. Suite en page 3

Réformes du secteur des transports

Talai décidé à mettre fin à l'anarchie



A priori, la tâche ne s'annonce pas de tout repos pour l'actuel ministre des Transports, Boudjema Talai, qui prend en main un secteur gangrené par l'anarchie totale et l'absence d'un plan de transport prévu par la réglementation. Des désagréments qui ont empêché le secteur de se hisser à la place qu'il aurait dû avoir. Page 2

Amar Ghoul, ministre du Tourisme, en visite à Béjaïa

**«Décentralisation pour
booster l'investissement privé»**

Page 2

Nouvelle feuille de route pour le septième art

**Le ministre de la Culture
tient à réhabiliter le cinéma**

Page 13

Amar Ghoul, ministre du Tourisme, en visite à Béjaïa «Décentralisation pour booster l'investissement privé»

EN VISITE dans la wilaya de Béjaïa, le ministre de l'Aménagement du territoire et du Tourisme, Amar Ghoul, a donné le coup d'envoi, hier, des travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone d'expansion touristique d'Agarioune, dans la commune de Souk El-Tennine. Une zone qui s'étale sur une superficie de 32h et qui va renforcer le secteur du tourisme en capacité d'hébergement avec 1 044 nouveaux lits et créer, par conséquent, 1 800 postes d'emploi. La ZET d'Agarioune devait accueillir plusieurs projets dont des infrastructures touristiques et d'hébergement, allant des hôtels jusqu'aux piscines, en passant par des infrastructures de loisirs, culturelles, de repos, etc. Le ministre a également suivi l'exposé du plan d'aménagement de la zone touristique d'Aokas. Les deux ZET permettront, à terme, d'améliorer considérablement les capacités d'accueil de la wilaya avec une augmentation de 2 462 lits et la création de 4 150 emplois. Le ministre a, par ailleurs, inauguré deux établissements hôteliers privés à Tichy, à savoir «Raya» et «La Grande Terrasse» qui a été réaménagé ces derniers mois. M. Ghoul a fait savoir qu'il a pris des mesures pour insuffler une nouvelle dynamique au secteur du tourisme dans la wilaya de Béjaïa qui n'arrive pas à se relever en dépit des potentialités qu'elle recèle.

«Nous avons pris des mesures dont la décentralisation de la décision en ce qui concerne le financement des projets et les procédures administratives afin de faciliter l'investissement», a-t-il déclaré. Des mesures de nature à permettre l'exploitation des ZET et la relance des 14 grands projets touristiques en souffrance depuis de longs mois. Le ministre a fait savoir que parmi ces mesures figurent celles relatives à la coordination et la complémentarité entre les différents intervenants, notamment les secteurs de l'agriculture et l'environnement, afin de lever les obstacles qui se dressent sur la route des investisseurs tels que le foncier, la bureaucratie, etc. «Des instructions ont d'ailleurs été données pour dépasser les difficultés liées au blocage de projets en souffrance», fera-t-il remarquer. Le 1^{er} responsable du tourisme a plaidé, lors de sa visite hier, la variation de l'investissement dans le domaine, surtout le tourisme de montagne et culturel. En ce qui concerne l'aménagement des plages autorisées à la baignade, Amar Ghoul a réaffirmé que «l'accès sera gratuit à travers toutes les wilayas côtières du pays». «La plage est un espace familial», a-t-il précisé, avant de souligner que seules les prestations de service sont payantes et doivent se conformer aux cahiers des charges.

H. Cherfa

Ph.E. Sraïedj. A.



Par Louiza Ait Ramdane

Coordonner les actions des différents intervenants dans les transports, amélioration de la qualité de service pour le citoyen et assurer sa sécurité, mettre fin à l'anarchie dans les auto-écoles et revoir la qualité de la formation, mettre en place un plan de gestion adéquate des transports (urbains, suburbain, maritime, ferroviaire, routiers et aérien) et intensifier les opérations de contrôle, la mission de Boudjema Talai n'est assurément pas une tâche aisée. Il est appelé à faire face à un héritage pas facile à gérer.

C'est en présence de tous les directeurs des transports que la réunion, présidée par l'actuel

Réformes du secteur des transports

Talai décidé à mettre fin à l'anarchie

■ A priori, la tâche ne s'annonce pas de tout repos pour l'actuel ministre des Transports, Boudjema Talai, qui prend en main un secteur gangrené par l'anarchie totale et l'absence d'un plan de transport prévu par la réglementation. Des désagréments qui ont empêché le secteur de se hisser à la place qu'il aurait dû avoir.

ministre des Transports, a passé en revue la situation qui prévaut dans le secteur. Le simple constat du ministre démontre que le secteur est gravement malade. «Le transport routier est catastrophique, le ferroviaire et l'aérien est malade», a déploré hier le ministre des Transports. Pour mettre de l'ordre dans le secteur dont il a la charge, le ministre des Transports, Boudjema Talai, a fait savoir que des mesures concrètes seront prises afin de mettre fin à l'anarchie qui prévaut. Pour cela, «une nouvelle organisation des Directions des transports de wilaya (DTW) ainsi que des établissements de transports urbain et suburbain (ETUS) doit se faire, pour remédier à la situation catastrophique du transport rou-

tier en Algérie», a-t-il suggéré. «L'essentiel est dans la réglementation et dans l'organisation. Si nous avions réglementé l'activité du transport, on n'en serait pas là». La solution, selon Boudjema Talai, est de «réagir à tous les niveaux, auto-écoles, permis de conduire, agréments, transport de marchandises, ...».

M. Talai a souligné également la nécessité d'agir en amont pour régler notamment les problèmes dans l'affectation des lignes de transport, caractérisée par une «anarchie totale» en raison de l'absence d'un plan national de transport, l'octroi des permis de conduire ainsi que les problèmes liés à l'ouverture des auto-écoles. En outre, la loi actuelle sur le transport terrestre n'est appliquée que partielle-

ment, faute de certains textes d'application, ce qui freine le développement de ce mode de transport, a-t-on également expliqué. Estimant que son introduction dans les brefs délais contribuera à réduire l'hécatombe sur nos routes, le ministre des Transports a assuré que le permis à points sera «effectif» prochainement. «On est en train d'étudier le dossier avec le département de l'Intérieur. Dès que la commission en charge du dossier aura réglé certains problèmes techniques, le permis à points sera effectif», a-t-il fait savoir. «Celui qui conduit mal n'aura pas son permis de conduire», a encore affirmé le ministre des Transports.

S'agissant de la cherté des billets, le ministre des Transports a fait remarquer qu'il s'agit là de «problème de service». «Si on est bien servi on ne se plaint pas du prix des billets», a-t-il dit, rappelant à l'occasion que la compagnie Air Algérie est appelée à revoir sa qualité de prestation, sinon, avertit-il, elle disparaîtra de la carte. La réunion du ministre avec les directeurs des transports au niveau national aura pour objectif de rattraper le retard accumulé par son département. «L'objectif est de s'atteler à l'essentiel : améliorer la vie du citoyen en améliorant la qualité des transports, et contribuer à assurer sa sécurité», a-t-il affirmé.

«Je vous demande, en dehors des programmes locaux de transports, de coordonner vos actions pour le bien du secteur», a exigé le ministre des directeurs des transports.

L. A. R.

Benyounés à propos du commerce parallèle

«Pas de guerre mais une intégration dans le circuit officiel»

Le ministre du Commerce, Amara Benyounés, a déclaré, en marge de sa visite d'inspection à Oran, qu'il n'y aura pas de guerre contre les vendeurs informels mais plutôt d'une intégration progressive de l'informel dans le circuit officiel. Les trabendistes ne peuvent que se réjouir.

Le commerce informel, qui a depuis toujours posé de sérieux problèmes pour l'économie nationale, a fait l'objet de plusieurs dispositifs de lutte et d'éradication. Depuis 2012, date à laquelle le gouvernement a déclaré la guerre contre le marché noir, la bataille a été semblable au jeu du chat et de la souris. Les matraques des agents de police n'ont pas eu l'effet de pourchasser les trabendistes de leurs lieux de travail un peu partout sur les espaces publics, puisque les commer-

çants resurgissent après le départ des forces de l'ordre. Parfois, ces espaces publics sont évinçés au vu et au su de ces agents. Il s'agit, en fait, d'un casse-tête qui traduit l'échec de l'opération d'éradication en dépit de tous les moyens déployés.

Trois ans après le lancement de cette opération d'éradication, les autorités publiques rebroussement chemin et comptent emprunter un autre pour remédier à la situation. C'est en tout cas ce qui ressort de la déclaration faite avant-hier par le ministre du Commerce, Amara Benyounés. Il annonce que le commerce informel sera intégré progressivement dans le circuit officiel. «Nous n'allons pas déclarer la guerre au commerce informel, mais nous œuvrons progressivement à l'intégrer au

commerce officiel de l'Etat algérien», a-t-il indiqué, en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya. Une annonce qui répond favorablement aux commerçants du marché noir, lesquels ont depuis toujours réclamé «une solution alternative» aux pratiques informelles qui leur permettra de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Cette alternative ne sera donc autre que celle de l'intégration des vendeurs informels dans un cadre légal, comme l'a annoncé le premier responsable du Commerce et comme le dicte la situation d'échec des dispositifs d'éradication. Ceci dit, la fin du désordre de l'informel n'est pas pour demain vu la taille de la problématique et le nombre de vendeurs dans ce circuit. Les chiffres officiels font état de quelque 400 000 vendeurs acti-

vants dans le marché noir, lesquels sont tous dans l'attente d'espaces de vente légaux, de registre du commerce... Ce passage à un cadre légal nécessite beaucoup plus de moyens et est plus compliqué que la première phase qui concernait l'éradication.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un nouveau défi qui permettra aux autorités de mener une bataille contre un fléau qui est à l'origine de pertes de l'ordre de «plus de 500 milliards de dinars pour le Trésor public». Mettre fin au marché noir donnera assurément plus de lumière à une économie qui a encore tout à faire. Il est à noter que le ministre du Commerce a annoncé qu'une conférence internationale sera tenue avant la fin de l'année sur le commerce parallèle, en géné-

Y. Ayadi

Rapport américain sur le fléau criminel dans le monde

L'Algérie citée comme leader dans la lutte antiterroriste

■ Le rapport mondial des Etats-Unis sur le terrorisme revient une nouvelle fois avec ses chiffres et ses constats. Il s'agit d'un bilan de 2014, dans lequel l'Algérie est citée comme leader dans sa lutte contre ce fléau.

Par Nacera Chennafi

Dans son rapport mondial 2014 de lutte contre le terrorisme, les Etats-Unis relèvent les actions entreprises par les autorités algériennes à tous les niveaux et dans tous les domaines, pour venir à bout de ce fléau tout en affirmant que l'Algérie est un partenaire clé dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Le département de John Kerry note que les autorités algériennes «ont poursuivi leur campagne agressive pour éliminer toute menace terroriste, renforçant leurs capacités et moyens d'intervention, notamment dans les régions montagneuses et aux frontières. A ce propos, le département américain indique que l'organisation Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) continue à menacer la sécurité dans la région». Parmi les actions menées, le rapport rappelle que le président Bouteflika a convoqué une réunion du Haut conseil de la sécurité (HCS) en septembre pour «accroître la sécurité des frontières, élargir les opérations de recherche pour détecter et perturber l'activité terroriste, augmenter les troupes dans le sud de l'Algérie, et renforcer la coordination avec les pays voisins sur la sécurité des frontières». Il est à rappeler qu'en 2014, les services de sécurité ont arrêté au moins 50 terroristes présumés accusés de soutien ou d'appartenance à une organisation terroriste, d'enlèvements contre rançon, d'attaques contre les forces de sécurité et d'organisation de faux barrages. En dehors des actions dissuasives entreprises par les autorités algériennes sur le terrain dans leur combat contre le terrorisme, le rapport revient sur «les efforts diplomatiques de



l'Algérie qui œuvre en vue de la promotion d'une coopération internationale plus efficace, citant sa contribution au règlement de la crise malienne et son soutien ferme aux efforts de l'ONU pour une solution politique en Libye». En outre, le rapport met l'accent sur la connexion entre les groupes terroristes et le crime organisé, tout en rappelant les mesures prises par le gouvernement algérien pour le tarissement des sources de financement du terrorisme. «L'Algérie est un membre du Groupe d'action financière au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et son unité de renseignement financier (CRTF) est également membre du Groupe Egmont des unités du renseignement financier, un réseau mondial informel d'unités du renseignement financier», est-il souligné. Le document relève également les réformes législatives engagées par l'Algérie, à différents niveaux, dans sa lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Abordant la question de paiement de rançons, Washington évoque le «leadership» de l'Algérie dans la lutte contre le paiement des rançons aux preneurs d'otages. A ce propos, il a été rappelé que l'Algérie est un membre fondateur du Forum de lutte contre le terrorisme mondial (GCTF) et continue à jouer un rôle important dans les efforts de cet organisme pour sensibiliser les gouvernements sur la nécessité d'empêcher le paiement de rançons. Par ailleurs, les Etats-Unis indiquent que les autorités algériennes ont mis en place des politiques «pertinentes» de déradicalisation, dans le cadre de la lutte contre les idéologies extrémistes. A ce titre, le département américain cite la surveillance exercée par les autorités algériennes sur «l'éducation religieuse, la formation des imams, le contenu des prêches religieux afin de prévenir les risques de

utilisation de la religion à des fins politiques». Il faut dire que concernant la déradicalisation, le ministre des Affaires religieuses, Mohamed Zitouni s'est engagé dans un long combat contre le radicalisme, les fatwas anarchiques, les tentatives d'implanter le wahhabisme en Algérie et autres. Dans sa lutte contre le terrorisme, l'Algérie a doublé ses efforts et ses moyens avec notamment les turbulences que connaît la région notamment en Libye et la montée de la menace terroriste à travers ce qui s'auto-proclame «Etat islamique» «Daech». Et dans ses différents communiqués, le ministère de la Défense met en avant à chaque fois les actions menées par les forces armées. Le nombre d'attentats dans le monde en 2014 a augmenté de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente, tuant plus de 32 700 personnes, soit une hausse de 81% sur un an, révèle le rapport de la diplomatie américaine. N. C.

PROFILS

La vie rêvée au mois de ramadhan

Suite de la page une

Le ramadhan est un grand moment de magie. A rapprocher des traditions païennes antiques où les hommes se ménageaient des moments où toutes les choses de la vie se passaient autrement et ce, pour briser l'état d'une vie faite de travaux pénibles, de misère et de pauvreté. Pour exemple, citons toutes les traditions méditerranéennes ou même babyloniennes où pendant quelques jours de l'année, la vie se déroule à l'envers et le monde marche sur la tête. Le plus célèbre de ces moments est ce qui s'appelle le carnaval, qui au-delà de son sens ordinaire, désigne une période de divertissement pendant laquelle l'ordre établi et la distribution des rôles sont renversés. Les mendiants sont rois, les pauvres sont invités à des banquets où tous les débordements sont permis et le peuple heureux défile dans la rue. A ramadhan de près notre regard, on peut croire qu'on y retrouve quelques aspects de ce côté festif et ludique. De même que la dimension grand moment de décompression sociale, d'évacuation des frustrations et de revanche sociale que revêt le ramadhan reste très latente même si la dimension religieuse vient quelque peu atténuer les excès profanes et festifs.

S. A. O.

Le ministre de l'Industrie l'a assuré

«L'Algérie n'importera plus de ciment à partir de 2016»

«L'Algérie n'importera plus de ciment, à partir de 2016» c'est ce qu'a assuré Abdeslam Bouhouareb, ministre des Mines et de l'Industrie. Selon lui, l'Algérie deviendra pour la première fois excédentaire en matière de production de ciment. Intervenant au cours d'une rencontre avec des opérateurs économiques locaux, au siège de la wilaya de Biskra où il effectuait une visite de travail, le ministre a indiqué que l'Algérie, qui importe environ 3 millions de tonnes de ciment par an, «parviendra à couvrir ses besoins et réalisera même des excédents d'ici à 2016». Ce sera, a-t-il relevé, la première fois depuis l'indépendance que le pays cessera d'importer du ciment. Cet objectif sera réalisé grâce à l'entrée en activité de deux nouvelles cimenteries dans la wilaya de Biskra, pour une capacité de production totale

de 4 millions de tonnes. À savoir la Sarl Biskria ciment du groupe Amouri qui produira 1 million de tonnes par an à Branis et celle de Cilas, à Djemourah, qui produira à partir de fin 2016 près de 2,7 millions de tonnes par an. «Si on doit ajouter la production du groupe Gica de Sétif, l'Algérie répondra largement à ses besoins en termes de ciment», dira le ministre, notant que les besoins sont estimés actuellement à 23 millions de tonnes par an. Le ministre avait auparavant procédé, dans la commune de Branis, à la pose de la première pierre de la cimenterie «La biskrienne des ciments», initiée par un investisseur privé pour être opérationnelle en décembre 2015 avec une capacité annuelle d'un million de tonnes. Il a également inspecté, à Djemora, la future cimenterie Silas réalisée dans le cadre d'un partenariat algé-

français. Cette dernière usine qui entrera en activité au cours du premier trimestre 2016, produira annuellement 2,7 millions de tonnes, selon les explications fournies au ministre. Bouhouareb a également affirmé que le pays était «en voie d'assurer son autosuffisance en produits sidérurgiques d'ici à 2016 et 2017» grâce à l'exploitation des deux nouveaux complexes sidérurgiques d'Oran et de Bellara, à Jijel. Lors de l'inspection, dans la commune de Loutaya, d'une unité de production de sel, relevant de l'entreprise nationale Enasel et vivant une situation difficile en matière d'équipements, le ministre a fait état d'une décision de mise à niveau de cette unité par la mise en place, courant 2016, d'installations modernes. Dans la même commune, le ministre a posé la première pierre d'une usine de production de sel, fruit d'un

investissement privé, conçue pour produire annuellement 2 millions de tonnes destinées à l'exportation vers l'Europe et 200 000 tonnes pour le marché local, selon les explications présentées sur site. Bouhouareb a également inauguré dans la commune de Branis une briqueterie d'une capacité de 200 000 tonnes/an ainsi qu'une nouvelle unité d'eau minérale à Djemora, de la société Guedila, et une seconde briqueterie dans la commune d'El Hadjeb, destinée à produire 240 000 tonnes. Le ministre de l'Industrie et des Mines a insisté, à chacune des étapes de sa tournée, sur l'importance de l'investissement industriel, y compris dans l'agroalimentaire, pour réduire la facture des importations et atténuer les répercussions de la chute des cours des hydrocarbures.

Meriem Benchaouia

Tribunal criminel de Blida

Les verdicts de l'affaire Khalifa attendus aujourd'hui

■ Le tribunal criminel de Blida prononcera aujourd'hui mardi les verdicts, très attendus, à l'encontre des 71 accusés dans l'affaire Khalifa, dont Rafik Abdelmoumène Khalifa, principal accusé dans l'affaire de la banqueroute de Khalifa Bank.

Par Ilham B.

Le représentant du parquet général, Mohamed Zerg Erras, avait requis des peines allant de la réclusion à perpétuité contre Abdelmoumène Khalifa, de 20 et 15 ans de réclusion criminelle pour ses proches collaborateurs, 18 mois de prison ferme assortis d'amendes contre les autres prévenus. Des peines qui ont suscité l'étonnement des avocats dont M^e Miloud Brahimi et Khaled Bourayou, car «plus lourdes» que celles prononcées lors du procès de 2007, qui s'était déroulé en l'absence du principal accusé, condamné, par conséquent, par contumace à la perpétuité.

Inculpé essentiellement pour «association de malfaiteurs, abus de confiance, faux et usage de faux dans des documents administratifs et bancaires, corruption, trafic d'influence, banqueroute frauduleuse», M. Khalifa n'a eu de cesse, durant ses plaidoyers, de clamer son innocence, devant le président du tribunal, Antar Menouar. De longues heures durant, l'ex-millionnaire déchu s'est attelé à nier les faits liés notamment à la falsification des actes d'hypothèque de biens immobiliers lui ayant permis l'acquisition d'un crédit bancaire pour la création de Khalifa Bank, se contentant juste de reconnaître l'existence d'*«infractions»* à la loi s'agissant de la seconde procédure.

Les autres accusés, au nombre de 70, dont 21 en détention, ont été également unanimes à tenter de se dédouaner par rapport aux charges qui pesaient sur eux, avant qu'ils ne soient «appuyés» ultérieurement par les plaidoiries de leurs avocats ayant argué de l'absence de «*fondements juridiques*» des accusations portées à l'encontre de leurs clients. Réfutant la faillite de son groupe, en particulier l'ex-Khalifa Bank dont le trou financier avait été estimé à 3,2 milliards DA dans la caisse principale, M. Khalifa a affirmé la bonne santé financière de ces biens au moment de quitter, en 2003, le territoire national.

Il avait ainsi assuré l'existence d'un montant de 97 milliards de dinars dans la caisse principale de la défunte banque et d'un excédent financier d'une valeur de 7 millions d'euros à l'actif de son ancienne compagnie aérienne, Khalifa Airways. Les accusés ayant purgé leur peine depuis le procès de 2007, et entendus en tant que témoins à cette occasion ont, quant à eux, enregistré un revirement par rapport à leurs déclarations initiales concernant l'absence du directeur de la caisse principale, Akli Youcef. Ce der-



PH/D. R.

nier avait, en effet, maintenu que l'ex-P-DG est à l'origine du trou financier en se référant aux onze écritures bancaires inter-agences confondant son ex-patron.

Des milliards de DA partis en fumée

L'audition de l'ensemble des accusés avait permis de lever le voile sur certaines facettes liées à la «*banqueroute du siècle*», dont le dépôt par de nombreuses entreprises publiques de fonds considérables auprès de Khalifa Bank sans qu'ils ne soient restitués pour la plupart.

Les placements ont été consentis en raison du taux particulièrement attractif proposé par la banque dissoute, avaient soutenu les dépositaires.

C'est le cas notamment de la Caisse nationale des retraités (CNR) qui n'a pu récupérer que 8 milliards de dinars des 12 milliards de DA placés à l'ex-Khalifa Bank, avait révélé l'un des témoins. De même que le placement de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) d'une valeur de 1,8 milliard de DA et celui du Fonds de garantie des micro-crédits estimé entre 500 et 600 millions de DA pour celui du Fonds, récupérés qu'en partie. Des responsables et cadres des Offices de promotion et gestion immobilières (Opgi) s'étaient également expliqués sur des dépôts considérables et ayant connu le même sort que ceux sus cités.

L'on saura, par ailleurs, lors du passage du liquidateur judiciaire de la banque, Moncef

Badsi, qu'*«un drame national»* serait produit si le groupe Sonatrach y avait procédé au dépôt de 400 milliards de dinars. Des dizaines de témoins ont été entendus dans le cadre de ce procès, certains d'entre eux étaient particulièrement attendus en raison de la responsabilité qu'ils occupaient (ou continuent d'occuper pour certains). C'est le cas, entre autres, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, qui a affirmé que l'ex-Khalifa Bank avait atteint le niveau d'*«indisponibilité de fonds»*, synonyme d'une «*cessa-tion de paiement*» en 2003 et ayant entraîné une suspension de son agrément par la Banque d'Algérie. «*Les crédits non déclarés, l'inexistence d'une commission d'octroi de crédits et l'absence de dossiers justifiant ces crédits ont causé le déséquilibre financier qu'a connu Khalifa Bank, à l'origine de sa faillite*», a révélé l'ex-administrateur de cette banque et ancien ministre des Finances, Mohamed Djellab. L'ex-président-directeur général (P-dg) du groupe Saidal, Ali Aoun, a soutenu, quant à lui, qu'il était l'un des trois gestionnaires sur 25 du groupe pharmaceutique ayant «*refusé*» de faire des dépôts d'argent au niveau de ladite banque et qu'un montant de 59,6 millions de DA a été récupéré, grâce à une technique de gestion qu'il avait lui-même initiée, appelée «*transfert de créances*». De son côté, l'ancien ministre du Travail, Aboudjerra Soltani, a assuré qu'il «*n'avait pas été informé*» du dépôt de 1 000 milliards de centimes, en

2001, des fonds de la Caisse nationale des Assurances sociales (Cnas) auprès de la défunte Khalifa Bank.

Un préjudice énorme

Les témoignages des anciens ministres des Finances, Mourad Medelci et Mohamed Terbaché, de l'ex-directeur général du Trésor, Karim Djoudi et du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta), Abdelmadjid Sidi Saïd, ont été lus par le juge Antar Menouar. Dans son témoignage, M. Medelci avait déclaré qu'il n'avait «*aucune relation*» avec les banques et leur contrôle après la promulgation de la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit.

«*Les rapports élaborés par la Banque d'Algérie contenaient des généralités, manquaient de précisions et étaient entachés de failles, car élaborés par des agents en manque de qualifications nécessaires*», avait relevé, pour sa part, M. Terbaché. Aux 26^e et 27^e jours du procès, plus d'une centaine de représentants de la partie civile s'étaient succédé à la barre, faisant part de l'étendue du préjudice occasionné par la banqueroute de Khalifa Bank.

Alors que certains ont affirmé n'avoir pu recouvrer l'ensemble de leurs dépôts par défaut de liquidités dans les agences, quelques cas de remboursement par le liquidateur ont eu lieu, mais ne représentant qu'une infime partie de la totalité du placement (autour de 5% de la valeur).

I. B./APS

Des produits périmés servis en retard dans certaines wilayas

Couffin du ramadhan, un sujet polémique...

DES «*COUFFINS DU RAMADHAN*» contenant des produits périmés sont servis en retard aux citoyens de Sidi Bel-Abbès, Djelfa et autres wilayas du pays. En l'absence d'un contrôle rigoureux, autant de scandales qui transforment cette action de solidarité en sujet polémique.

Cette action de solidarité qui a comme but d'aider les familles dans le besoin pendant le mois de ramadhan, vire au scandale. En effet, cette initiative érigée en tradition par les pouvoirs publics, symbolisant la solidarité légendaire des Algériens en ces occasions religieuses, tourne souvent à la polémique à cause des incidents fâcheux qui la caractérise chaque année. A titre d'exemple, les citoyens de la wilaya de Sidi Bel-Abbès ont remarqué, pour ce début du mois sacré, que les produits que contenaient les couffins de solidarité étaient périmés ce qui les a poussés à remettre les couffins et refuser de les prendre. Ces fameux couffins censés être aussi destinés aux couches vulnérables de la société et autres nécessaires, afin de les soutenir en ce mois particulièrement dépensier, sont attribués également à des personnes qui ne sont pas dans le besoin. En effet, de nombreux détournements sont signalés dans plusieurs communes, et dans d'autres localités les choses atteignent des seuils dépassant l'entendement, où des responsables accaparent ces denrées destinées aux familles démunies. Bien que le ministère de la Solidarité a mobilisé les moyens humains et matériels nécessaires pour réussir l'opération de distribution du couffin du ramadhan dans de bonnes conditions, des dépassements sont commis. Il ne se passe pas un ramadhan sans signaler des dysfonctionnements dans la distribution de ces fameux couffins. Rappelons-le, l'année dernière, dans certaines communes du pays, des élus et autres responsables se sont permis de «*détourner*» ces produits alimentaires, privant les vrais nécessiteux de cette solidarité du gouvernement. Il appartient, par ailleurs, aux pouvoirs publics d'assurer le suivi nécessaire pour la réussite de cette action de solidarité, non seulement lors de la distribution des couffins qui doit obéir à certaines règles pour définir les vraies familles éligibles à ce couffin, mais aussi et surtout contrôler la qualité des produits. En d'autres termes, certains fournisseurs malhonnêtes et cupides ne trouvent pas mieux que de mettre des produits périmés dans lesdits couffins pour écouler leurs marchandises sans se soucier de la santé des citoyens. Plusieurs cas ont été signalés dans les différentes wilayas du pays. Pour cette première semaine du mois de ramadhan, les wilayas de Sidi Bel-Abbès et Djelfa sont les premières à subir l'absence d'un contrôle rigoureux...

Thinherine Khouchi

Commerce extérieur

Les brigades mixtes réactivées

■ Un projet de décret a été élaboré par le ministère du Commerce pour la réactivation des brigades mixtes de contrôle conjoint, visant principalement le renforcement du contrôle des opérations du commerce extérieur, selon un responsable de ce ministère.



Par Assma.O

Les brigades se composent des services des administrations des douanes, des impôts et du commerce, précise la même source. En fait, ce nouveau dispositif aura pour mission de contrôler les activités d'importation mais tout en étant élargi aux opérations de contrôle des autres activités économiques

(production, distribution, stockage de marchandise et prestation de service), fait savoir le même responsable. Il s'agira de réactiver ces brigades, qui avaient été créées en 1997, car «il a été constaté un déphasage dans leur fonctionnement et que nous voulons réactiver d'une manière plus forte afin qu'elles interviennent directement dans le programme d'assainissement du commerce extérieur engagé par le ministère

du Commerce», explique-t-il. Ce nouveau dispositif, selon lui, devra donner un nouveau souffle en matière d'organisation de ces brigades avec une coordination plus appropriée et appuyée par davantage de moyens leur permettant de mener à bien les missions qui leur seront confiées. L'action de ces brigades sera orientée, plus particulièrement, vers le commerce extérieur avec «un programme de contrôle qui

sera arrêté par ces unités de contrôle». A cet effet, avise le même responsable, «ces brigades mèneront des investigations sur les pratiques illicites tout en se penchant notamment sur les opérations de facturation et de transfert de devises». Le décret exécutif 97-290 avait institué et organisé un comité interministériel de coordination, des comités de coordination de wilaya et des brigades mixtes de contrôle conjoint entre les services des impôts et des douanes et ceux chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes du ministère du Commerce, rappelle-t-on. Les brigades mixtes de contrôle, selon ce décret en vigueur qui sera modifié, sont chargées d'effectuer des contrôles auprès de personnes physiques et morales réalisant des opérations d'importation et de commercialisation dans les conditions de gros ou détail et, d'une manière générale, auprès de toute personne intervenant dans les circuits commerciaux et ce, pour s'assurer de la conformité de ces opérations avec les législations fiscale, douanière et commerciale. Le prochain dispositif, qui régira les brigades mixtes, entre dans le cadre de l'opération d'assainissement du commerce extérieur marqué par les surfactura-

tions des importations et le transfert illicite de devises dans un contexte marqué par une hausse vertigineuse des importations et une chute des cours de pétrole. En application des recommandations édictées par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lors du Conseil restreint pour définir les mesures de rationalisation des importations et de lutte contre l'évasion des capitaux, deux groupes de travail avaient été installés. Le premier groupe, installé au niveau du ministère du Commerce, est chargé d'élaborer les actions à prendre pour assurer une meilleure gestion et la rationalisation des importations. Quant au second groupe, qui est composé de représentants du ministère du Commerce et des deux administrations douanière et fiscale, il a pour mission de suivre d'une manière «rigoureuse, précise et permanente» toutes les transactions qui concernent le commerce international afin de limiter l'évasion des capitaux vers l'étranger. A.O./APS

Céréales

Hausse des importations sur les 4 premiers mois

Les importations des céréales se sont chiffrées à près de 1,31 milliard de dollars (md usd) durant les 4 premiers mois de 2015, contre 1,14 md usd à la même période de 2014 (+14,8%), a indiqué le Centre national de l'information et des statistiques des douanes (CNIS). Les quantités importées ont atteint 4,85 millions de tonnes de janvier à avril 2015 contre 3,84 millions de tonnes sur la même période de 2014, précise le CNIS. Pour les blés, la facture a coûté 871,76 millions de dollars (2,8 millions de tonnes) contre 785,33 millions de dollars (2,4 millions de tonnes). Par catégorie de blés, les importations de blé dur ont augmenté à 327,01 millions de dollars (681.159 tonnes) contre 228,27 millions de dollars

(594.783 tonnes), en hausse de 43,25%. Toutefois, la facture des importations de blé tendre a légèrement baissé pour s'établir à 544,75 millions de dollars (2,12 millions de tonnes) contre 557,05 millions de dollars (1,83 million de tonnes), en baisse de 2,21% en terme de valeur mais hausse de 16,12% en quantité. Concernant le maïs (semence et autres), les importations se sont chiffrées à 347 millions de dollars (1,67 million de tonnes) contre 298,33 millions de dollars (1,2 million de tonnes), en hausse de 16,3%. Pour l'orge, l'Algérie a importé pour près de 90 millions de dollars (370.580 tonnes) contre 56,5 millions de dollars (212.980 tonnes), en hausse de 59,25% en valeur. En 2014, la facture des importa-

tions algériennes des céréales s'était établie à 3,54 milliards de dollars, en hausse de 12% par rapport à 2013. Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelkader Kadi, a déclaré, samedi dernier lors du lancement de la campagne moissons-battage, que malgré les conditions climatiques défavorables, la récolte céréalière devrait atteindre les 43 millions de quintaux contre 35 millions de quintaux en 2014, soit une hausse de 20%. La campagne moissons-battage de cette année devra toucher une superficie globale de 3,3 millions d'hectares (ha) dont 1,5 million ha réservé au blé dur, un (1) million d'ha à l'orge, 600 000 ha au blé tendre et 100 000 ha à l'avoine. Samy.T/ APS

Changes

L'euro évolue au gré des informations et rumeurs sur la Grèce

L'euro repartait en petite baisse face au dollar hier, dans un marché ballotté au gré des informations et rumeurs sur la Grèce à quelques heures de réunions cruciales sur le sort du pays. La monnaie européenne valait 1,1338 dollar en milieu de matinée, contre 1,1349 dollar vendredi soir. Elle montait légèrement face à la monnaie japonaise, à 139,53 yens contre 139,23 vendredi, ainsi que le dollar, qui s'échangeait à 123,07 yens contre 122,69 yens. «L'euro s'est modestement renforcé pendant les échanges asiatiques suite à des informations selon lesquelles le Premier ministre grec Alexis Tsipras a présenté un nouveau plan avant la réunion d'urgence des dirigeants de la zone euro» à Bruxelles, commentait un analyste chez Bank of Tokyo-

Mitsubishi. Le chef de cabinet du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker a estimé sur son compte twitter dans la nuit de dimanche à lundi que la nouvelle proposition grecque reçue par Juncker, M^{me} Lagarde et la Banque centrale européenne, était une «bonne base pour faire des progrès au sommet de la zone euro». Juncker s'est cependant montré prudent lundi matin, disant ne pas être sûr qu'il y aurait un accord en soirée entre la Grèce et ses créanciers après le Sommet. Sans décision sur le déboursement d'une tranche de prêts de 7,2 milliards d'euros, Athènes risque de ne pouvoir honorer le 30 juin un remboursement de 1,5 milliard d'euros au FMI, et se retrouver en défaut de paiement. De son côté, le dollar restait sous

la pression du peu d'empressement manifesté la semaine dernière par la Réserve fédérale américaine (Fed) pour rehausser ses taux d'intérêts. Une hausse des taux de la Fed rendrait le billet vert plus rémunérateur et donc plus attractif pour les investisseurs. Tout report d'une telle action tend ainsi à lester la devise américaine. La livre britannique se stabilisait face à la monnaie européenne, à 71,51 pence pour un euro, et repartait à la baisse face au dollar, à 1,5854 dollar pour une livre. La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,0435 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9203 franc suisse pour un dollar. L'once d'or valait 1 519,33 dollars, contre 1 198,15 dollars vendredi soir.

N.T.

Prix
Le pétrole grimpe

LES PRIX du pétrole grimpaient hier en cours d'échanges européens, alors que l'attention des investisseurs se portait sur la Grèce et les réunions cruciales sur le sort du pays, après des commentaires positifs sur les propositions du pays à ses créanciers. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 63,47 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 45 cents par rapport à la clôture de vendredi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en juillet, dont c'est le dernier jour de cotation, gagnait 49 cents à 60,10 dollars. Les espoirs d'un accord renforcé en effet le moral des investisseurs ce lundi, augmentant ainsi leurs prises de risques notamment dans les achats de pétrole. Un Sommet européen extraordinaire se tient lundi à Bruxelles pour éviter à la Grèce un défaut de paiement aux conséquences imprévisibles, quelques heures après la présentation par Athènes de nouvelles propositions à ses créanciers qui y voient une «bonne base». Sans décision sur le déboursement d'une tranche de prêts de 7,2 milliards d'euros, la Grèce à court d'argent risque de ne pouvoir honorer le 30 juin un remboursement de 1,5 milliard d'euros au FMI. R.E.

Batna

60% des biens wakfs non exploités

■ *Quelque 60% des biens immobiliers wakfs situés dans la wilaya de Batna en dehors des mosquées, ne sont pas exploités, tandis que le reste fait l'objet d'une location à des tiers, selon le directeur des affaires religieuses.*

Par Farid O.

Cette situation qui ne permet ni la valorisation, ni la rentabilité de ces biens, au nombre de 391 dans plusieurs communes de cette wilaya, est due, selon ce responsable, à la «vétusté avancée de certains biens qui nécessitent de coûteuses réhabilitations, voire une reconstruction, et à la subsistance de contentieux avec des particuliers». M. Baroud a également fait état d'un manque à gagner «significatif» en ce qui concerne les biens loués, les occupants ne s'acquittant que de redevances dérisoires, non alignées sur les prix de location pratiqués à l'heure actuelle.

La direction des affaires religieuses, forte d'un «accord de principe» de la Commission nationale des wakfs, étudie plusieurs projets destinés à rentabiliser les biens wakfs situés au chef-lieu de wilaya, à l'image d'un centre commercial à la cité Benflis, un centre d'affaires à la cité des frères Lamrani, un hôtel et un autre centre d'affaires au lieu-dit Route de Biskra, en plus



Ph. > D. R.

de la restauration d'une crèche à la cité du «Stand». Une fois concrétisés, ces différents projets, outre de participer à la valorisation des biens wakfs, permettront de générer, selon le même responsable, quelque 400 emplois permanents. Lors d'un séminaire national organisé en avril dernier à l'université de Batna, sous le thème de «L'exploitation et l'investisse-

ment des biens wakfs : problématique, mécanismes et solutions», les conférenciers avaient souligné la nécessité de valoriser et de généraliser les projets wakfs, d'autant qu'il s'agit, avaient-ils rappelé, d'un concept qui trouve son origine dans la civilisation musulmane et qui s'inspire des fondements et des préceptes de l'Islam.

F. O. /APS



El Tarf/ Production céréalière

Vers le maintien de la tendance haussière

La tendance haussière «régulière» de la production de céréales, observée ces 5 dernières années dans la wilaya d'El Tarf, devrait être maintenue au terme de l'actuelle campagne moissons-battage, a-t-on appris auprès du directeur des services agricoles, Yacine Kourd. Ce responsable a précisé, à ce propos, que la production céréalière attendue cette année «frôlera» les 293 000 quintaux alors qu'elle avait eu du mal à dépasser les 312 000 quintaux à l'issue de la campagne agricole 2010-2011. S'agissant des quantités de blé collectées dans les silos de

la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), «elles se mesurent», selon M. Kourd, «du simple au double», passant de 124 800 quintaux emmagasinés en 2011 à plus de 244 000 quintaux cette année. L'accroissement de la production est «le résultat des mesures incitatives qui ont profité à l'ensemble des différentes autres filières agricoles (apiculture, oléiculture, agrumiculture, légumes secs, tomate), au soutien de l'Etat à l'agriculture, à l'encadrement phytosanitaire et à une meilleure organisation de la profession», a estimé le même responsable.

Pas moins de 80 moissonneuses-batteuses sont mobilisées pour la conduite de la campagne des moissons dans la wilaya d'El Tarf qui compte 5 points de collecte de la CCLS pour une capacité de stockage de 343 000 quintaux. Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural avait fait part, au cours d'une visite de travail à Constantine, d'une prévision de production, à l'échelle nationale, de l'ordre de 43 millions de quintaux, soit une augmentation escomptée de 20 pour cent par rapport à l'année dernière.

N.T./APS

Médéa

63 millions DA pour le raccordement de 34 communes en fibre optique

Une enveloppe financière de l'ordre de 263 millions DA a été dégagée, en 2015, pour le financement des travaux de raccordement de nombreuses communes de Médéa au réseau local de fibre optique, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Pas moins de 34 nouvelles communes sont concernées par ce plan de généralisation de la fibre optique à l'ensemble des localités de la wilaya, initié par les pouvoirs publics à l'effet d'améliorer les prestations en matière de technologie de l'information et de la communication et à réduire la fracture numérique, entre les régions, a-t-on ajouté. Le plan de généralisation de l'utilisation de la fibre optique avait touché, lors de la première phase de son exécution, en 2013, un groupe de onze localités, à savoir Souagui, Beni-

Slimane, Bouskène, Tafraout, Ain-Boucif, El-Aouinet, Tablat, Mezghena, Guelb-el-Kebir, Azzizia et Sidi-Zahar, rappelle-t-on. L'introduction de la fibre optique au niveau de ces communes a permis d'améliorer, aussi bien les prestations télé-

phoniques que la connexion au réseau Internet, mettant ainsi un terme aux fréquentes perturbations signalées sur le réseau d'Algérie Télécom sur un problème dont la qualité était en deça des attentes des abonnés d'Algérie Télécom. La matéri-

alisation de cette seconde tranche, qui inclut 34 nouvelles localités, contribuera à transcender les difficultés de liaison téléphonique et de connexion Internet rencontrées dans ces communes et assurer un accès à des services de qualité.

A.O.

Constantine

De nouveaux projets pour l'approvisionnement en eau potable

DE NOUVEAUX projets visant à renforcer l'alimentation en eau potable aux populations des zones nord et sud de la wilaya de Constantine ont été lancés, a indiqué le directeur des ressources en eau, Ali Hammam. Les actions entreprises, destinées à accroître la capacité de mobilisation du précieux liquide, aussi bien en zones urbaines que rurales, ont nécessité un investissement public de 9,5 milliards de dinars, a déclaré le même responsable. L'opération engagée concerne les communes d'El Khroub, d'Ibn Badis, d'Ain Abid et d'Ouled Rahmoune, situées au sud de la wilaya, et où seront réalisés 6 réservoirs d'une capacité totale

de 37 000 m³, 70 km de conduites et 5 stations de pompage, ainsi que les communes de Didouche Mourad, de Zighoud-Youcef, de Hamma-Bouziane et de Constantine, au nord, où seront construits 4 autres réservoirs (140 000 m³), 40 km de conduites et 3 stations de pompage, a précisé M. Hammam. Ces différentes opérations permettront d'assurer une «alimentation ininterrompue» de l'eau potable à travers toutes les communes de la wilaya de Constantine jusqu'à 2050, a-t-il également affirmé, rappelant qu'à l'heure actuelle, le taux de couverture par le réseau d'eau potable est de plus de 96 % dans la wilaya de Constantine.

S.P.

Tamanrasset 25 postes MSAN mis en exploitation à In Salah

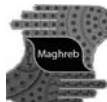
VINGT-CINQ postes Multi-Service Access Node (MSAN) ont été mis en service à ce jour, parmi 27 postes prévus pour cette collectivité locale, a-t-on appris des responsables de l'agence commerciale locale d'Algérie-Télécom. Ces structures de téléphonie moderne ont été installées à travers les quartiers des trois communes d'In Salah, In-Ghar, et Foggaret Ezzoua, dont 1 500 lignes pour le quartier Ksar Mrabtine, Ksar Lareb (1 000 lignes), Ksar jedid d'In-Ghar (1 000), 5-Juillet (750), cité 100 logements (750), et Fguiguira (750), a indiqué le chef de l'agence de In Salah Akbi Kamel. Il est projeté également l'installation d'un autre centre MSAN au niveau du village Hanou durant le mois en cours, en plus de la distribution de nouvelles lignes téléphoniques au profit des clients du quartier Tourfine, dans la commune d'In-Ghar, a ajouté le même responsable. Avec ces opérations, la daïra d'In Salah atteindra un taux de 100% en matière de couverture en ce genre de nouvelles technologies qui permettront de moderniser les prestations téléphoniques, offrir un meilleur accès à l'internet à haut débit, et mettre un terme aux perturbations du réseau téléphonique.

APS

Tizi-Ouzou Le service Wici opérationnel

LE WICI, un service fournisseur de wifi Outdoor a été lancé dimanche soir à Tizi Ouzou, par Algérie Télécom, a-t-on appris du sous-directeur local de cette entreprise. Selon Kennas Mouloud, le premier point d'accès du Wici, une abréviation de «Wifi ici», est installée au niveau de la placette Mbarek Ait Menguellet (ex-gare routière) et permettra une connexion à débit maximal sur un rayon d'environ 400 m. Ce service, qui fournit une connexion à internet à haut débit sera progressivement généralisé par l'installation d'autres points d'accès au niveau de l'ensemble des placettes, lieux et jardins publics du chef-lieu de wilaya. Il est également prévu son extension vers les villes côtières de la wilaya, a-t-il indiqué. Pour la mise en service prévue à 23h en présence des autorités locales, un chapiteau sera installé afin de permettre aux citoyens désireux de bénéficier de ce service de s'informer et éventuellement d'acheter des cartes de recharge pour se connecter et bénéficier de ce service. Ces cartes sont d'une valeur de 100, 500 et 1 000 DA offrant respectivement une durée de connexion de un jour, une semaine et un mois, a précisé M. Kennas.

R.R.



Sahara occidental

Le HCR souligne la situation «de plus en plus insoutenable» des réfugiés

■ Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a souligné par la voix de son représentant en Algérie, Hamdi Bukhari, la situation «de plus en plus insoutenable» des réfugiés sahraouis et a demandé à la communauté internationale de continuer à appuyer la réponse aux besoins de ces réfugiés.

Ph. : DR



par Malek H.

«**L**a journée mondiale des réfugiés est une opportunité pour souligner la situation de plus en plus insoutenable des réfugiés du Sahara occidental et pour demander à la communauté internationale de continuer à appuyer la réponse aux besoins des réfugiés», a indiqué le HCR dans un communiqué rendu public à l'occasion de cette Journée mondiale. Le même responsable a relevé, à l'issue d'une réunion ayant regroupé les trois agences de l'ONU (le PAM, l'Unicef et le HCR), que «le degré d'attention à la crise a fortement diminué», estimant qu'«il est éclipsé par le nombre sans précédent des urgences humanitaires qui frappent le monde entier». Il a souligné, dans ce sens, que «la réduction des financements se traduira par une diminution de l'assistance et les gens continue-

ront à souffrir». Par conséquent, les agences des Nations unies se disent «confrontées à d'énormes difficultés pour répondre aux besoins humanitaires criants des réfugiés sahraouis, les secteurs de l'eau et de l'alimentation étant les plus touchés». Qualifiant la situation humanitaire d'«insoutenable», les agences indiquent que «les réfugiés ne reçoivent que 18 litres d'eau par jour», précisant que «la consommation journalière par personne est dix fois plus élevée dans le reste du pays». La même source note que le Programme alimentaire mondial (PAM) «a dû limiter la diversification des produits alimentaires en achetant les denrées les moins coûteuses, en vue d'assurer la distribution de vivres malgré la diminution des financements». Exprimant son inquiétude pour les mois à venir, le PAM déclare qu'«il se verra contraint, en juillet, de réduire le panier alimentaire de base», annonçant qu'«il n'a pas des ressources

pour assurer des rations complètes au-delà de septembre, alors que la population ne survit que grâce à l'aide venant de l'extérieur». Pour le représentant du PAM en Algérie, Romain Sirios, «le moment d'arrêter l'assistance alimentaire ne pourrait être plus mal choisi», soulignant que «le risque est d'annuler les récents progrès enregistrés sur le plan nutritionnel, de déclencher des conséquences imprévisibles et de marquer le début de l'instabilité sociale, la distribution de vivres étant une condition essentielle de survie pour les réfugiés qui sont victimes d'une crise prolongée». Le représentant de l'Unicef en Algérie, Thomas Davin, a soutenu, pour sa part, que «ces réfugiés ont démontré une persévérance extraordinaire pour faire face à l'adversité». Il a ajouté que les agences des Nations unies qui travaillent dans les camps de réfugiés sahraouis «continueront à plaider pour refocaliser l'attention sur cette crise

oubliée et sous-financée». Rappelant, à cet effet, que «la crise des réfugiés sahraouis entre dans sa 40^e année», les trois agences onusiennes ont estimé que «la forte réduction des fonds alloués à la crise la plus oubliée du monde, se vérifie à un moment très délicat : durée extrêmement longue de cette crise et absence totale de perspectives quant à son règlement politique». De ce fait, les agences onusiennes demandent à ce que l'assistance humanitaire aux réfugiés sahraouis «tienne compte de la nature prolongée de la crise». La crise sahraouie est la plus ancienne opération prolongée du HCR et se classe deuxième parmi les plus longues crises de réfugiés du monde.

Aucun pays au monde ne reconnaît la souveraineté du Maroc

Aucun pays au monde ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, selon le quotidien espagnol ABC. Dans un article écrit par le journaliste Luis de Vega, ABC souligne que «indépendamment de l'état du thermomètre des relations bilatérales entre Madrid et Rabat, le Maroc n'a jamais cessé de revendiquer comme sienne l'ancienne colonie abandonnée par l'Espagne en 1975 même si aucun pays ne reconnaît un royaume alaouite une souveraineté quelconque sur ce territoire en attente de décolonisation». «Les deux villes autonomes nord-africaines n'ont pas non plus été données par perdues, bien que la diplomatie, la monarchie et l'armée marocaine ne leur donnent pas autant d'intérêt que celui donné au Sahara», a ajouté le journal en référence à la politique de racket suivie par les Marocains en vue de maintenir la pression sur Madrid afin d'obte-

nir des dividendes traduits en appui dans la question du Sahara occidental. Outre Ceuta et Melilla, le Maroc utilise la propagande antiterroriste pour garder vivante la mémoire du fantôme des attentats d'Atocha de 2004, dans lesquels plus de 2 000 personnes ont péri. La plupart des terroristes impliqués dans ces attentats étaient des Marocains

M.H./Agences

Mauritanie Le pays enregistre 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile

AU MOINS 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile en Mauritanie, ont été enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), dont plus de 90% sont des Maliens, a indiqué un communiqué. Parmi les réfugiés, près de 49 500 personnes ont fui les violences au Mali depuis 2012 et ont trouvé refuge dans le camp de Mberra (est mauritanien), précise ce communiqué. «Aussi quelque 1 500 réfugiés et demandeurs d'asile venant majoritairement de Côte d'Ivoire, de République centrafricaine et de Syrie vivent à Nouakchott et à Nouadhibou», ajoute le texte. Le HCR mène des actions dans plusieurs domaines d'assistance essentiels dans le camp dont la protection, l'éducation primaire, la distribution de nourriture et de vivres, le suivi de la nutrition et de la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement et l'accès aux abris et à l'énergie. «Les conditions de vie dans le camp de Mberra se sont nettement améliorées depuis 2012. Nous avons réussi à atteindre les standards humanitaires dans les secteurs les plus critiques tels que la nutrition, la santé et l'accès à l'eau potable», a déclaré Ursula Schulze Aboubacar, la représentante du HCR en Mauritanie, citée par le communiqué. «Près de 400 nouveaux réfugiés maliens ont rejoint la Mauritanie depuis fin avril 2015», a-t-elle ajouté. «Les arrivées de ces dernières semaines en Mauritanie montrent bien que nous devons rester mobilisés afin d'anticiper et de répondre rapidement à tout nouvel afflux», a conclu la représentante du HCR.

R.M.

Libye

L'intervention franco-britannique en 2011 était «désastreuse», selon Le Drian

Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a critiqué l'intervention franco-britannique menée en 2011 en Libye, estimant qu'elle manquait d'anticipation pour engager un processus politique qui sortira le pays du chaos et provoquant des effets désastreux.

«On ne peut pas mener une opération militaire si on ne sait pas ensuite engager un processus politique. Parce que la fin du conflit c'est un processus politique, on l'a vu au Mali, pas en Libye», a déclaré le ministre français sur les ondes de la radio Europe 1. Interrogé, dans ce sens, sur l'intervention franco-

britannique menée en Libye en 2011, M. Le Drian a estimé qu'«en Libye, à l'époque, nous n'avons pas bien anticipé les capacités des Libyens à s'entendre à s'organiser pour assumer l'alternance, et ça a produit des effets désastreux».

Deux gouvernements et deux Parlements rivaux se disputent le contrôle de la Libye depuis l'été dernier, lorsque les miliciens de l'«Aube libyenne» (Fajr Libya) ont pris le contrôle de Tripoli, la capitale. Le gouvernement du Premier ministre Abdallah al Thinni, seul reconnu par la communauté internationale, et la Chambre des représentants élue

en juin dernier, ont trouvé refuge dans l'est du pays. A Tripoli, l'«Aube libyenne» a formé son propre gouvernement et rétabli l'ancien Parlement, le Congrès général national (CGN). Concernant la question de l'immigration clandestine qui sera au menu du sommet européen extraordinaires prévus lundi, M. Le Drian a jugé qu'«il faut distinguer deux choses : tout d'abord la protection des demandeurs de droit d'asile et puis la nécessité de lutter contre tous les trafics notamment les trafics des êtres humains».

«Quelque 54 000 migrants sont arrivés sur les côtes ita-

liennes depuis le début de l'année», a rappelé M^{me} Cooper, soulignant que les moyens de Frontex avaient été renforcés en Méditerranée.

Et quelque 100 000 candidats à l'immigration se sont rendus en Italie et en Grèce depuis janvier, selon les données du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR).

La Commission européenne a soumis un plan d'action pour éviter les départs et lutter contre les passeurs, sauver ceux qui ont entrepris la traversée et prendre en charge les migrants à leur arrivée.

Faten D./APS



Possibles crimes de guerre par Israël et Palestiniens à Ghaza en 2014

■ Israël et les groupes armés palestiniens ont commis de possibles crimes de guerre lors du conflit à Ghaza en 2014, estime un rapport d'enquête des Nations unies publié hier à Genève.

La Commission indépendante d'enquête des Nations unies sur le conflit à Ghaza en 2014 a réuni des informations substantielles mettant en évidence de possibles crimes de guerre commis par Israël et par les groupes armés palestiniens, indique le rapport demandé par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. L'étendue des destructions et des souffrances humaines à Ghaza a été sans précédent et aura un impact sur les futures générations, a souligné la juge américaine Mary McGowan. Elle préside la Commission chargée de ce rapport à propos du conflit en juillet et août 2014, qui a duré 51 jours.

Le rapport dénonce l'impunité qui prévaut à tous les niveaux en ce qui concerne l'action des forces israéliennes et appelle Israël à renverser son bilan lamentable pour poursuivre des responsables. Il déplore également que les autorités palestiniennes aient toujours échoué à conduire devant la justice ceux qui violent les lois internationales.

Du côté palestinien, 1 462 civils, dont un tiers sont des enfants ont été tués, et côté israélien 6 civils ont été



Ph. > D. R.

tués et environ 1 600 blessés par les roquettes palestiniennes, rappelle le rapport. Avec les com-

battants il y a eu au total 2140 tués chez les Palestiniens et 73 Israéliens. Il y a eu une forte augmentation de la puissance de feu employée durant ce conflit, avec 6 000 frappes aériennes israéliennes et quelque 50 000 obus tirés par l'artillerie et les chars, les groupes palestiniens tirant 4 881 roquettes et 1 753 obus de mortier.

Israël s'est vivement opposé à la décision de demander ce rapport et n'a pas permis à la Commission d'enquête des Nations unies de se rendre sur place. La Commission a recueilli

ses témoignages des deux côtés tués chez les Palestiniens et 73 Israéliens. Il y a eu une forte augmentation de la puissance de feu employée durant ce conflit, avec 6 000 frappes aériennes israéliennes et quelque 50 000 obus tirés par l'artillerie et les chars, les groupes palestiniens tirant 4 881 roquettes et 1 753 obus de mortier.

La commission s'est déclarée préoccupée par l'usage extensif par Israël d'armes létales sur un important rayon autour de l'impact, et a également dénoncé le tir indiscriminé de milliers de roquettes par les Palestiniens visant à répandre la terreur parmi les civils israéliens. De son côté, Israël a dénoncé hier la partialité

du Conseil des droits de l'homme de l'ONU après la publication d'un rapport concluant à de possibles crimes de guerre de sa part ainsi que de la part des groupes armés palestiniens.

«Israël est en train d'étudier ce rapport», a indiqué le ministre israélien des Affaires étrangères dans un communiqué, «mais ce rapport a été commandé par une institution notoirement partielle (et) a reçu un mandat ouvertement partiel».

«Tout le monde sait bien que les motivations politiques et les failles morales ont entaché dès le départ l'intégralité du processus qui a conduit à la production de ce rapport», a ajouté le porte-parole des Affaires étrangères Emmanuel Nahshon.

«Le mandat confié à la commission d'enquête qui a élaboré ce rapport présumait Israël coupable dès le départ et (le) président initial (de la commission) William Schabas a été contraint de démissionner à cause d'un conflit d'intérêts criant qu'il avait tu aux Nations unies», a affirmé le porte-parole.

Le conflit d'intérêts porte sur un avis juridique que Schabas avait rédigé en 2012 pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il avait été rétribué 1 300 dollars. «Il est regrettable que le rapport ne reconnaisse pas la différence profonde entre le comportement moral d'Israël pendant l'opération Bordure protectrice et les organisations terroristes qu'il a affrontées», a ajouté Nahshon.

Bordure protectrice est le nom de l'offensive lancée en juillet 2014 par l'armée israélienne dans la bande de Ghaza contrôlée par l'organisation islamiste Hamas.



Points chauds

Fracture

Par Fouzia Mahmoudi

Si durant des années la scène politique française a accusé le Front national de profiter des dérapages récurrents de Jean-Marie Le Pen, même lorsque sa fille les condamnait publiquement, la fracture profonde entre le fondateur du FN et le reste du parti est aujourd'hui difficilement discutable. Suspendu depuis plusieurs semaines déjà, le fondateur du parti frontiste vient de voir son statut de président d'honneur être définitivement évincé. En effet, le Front national a transmis par courrier cette semaine à ses adhérents son projet de nouveau statut, dans lequel ne figure plus la place de président d'honneur, dont bénéficiait jusqu'à présent Jean-Marie Le Pen. Dans ce document, le FN propose comme prévu un rafraîchissement de ses statuts datant de sa fondation, au début des années 1970. Principale modification, à la suite du violent conflit d'avril-mai : la suppression de l'article 11 bis prévoyant une présidence d'honneur, titre dont bénéficiait Jean-Marie Le Pen depuis 2011 et qui en faisait un membre de droit de toutes les instances. Jean-Marie Le Pen conteste en justice sa suspension du FN, décidée début mai. Une procédure de référendum interne est instituée. Le FN souligne aussi que le statut de membre du parti se perd «par l'adhésion à un autre parti ou groupement politique de droit ou de fait», alors que le cofondateur du parti travaille à créer une «association des amis de Jean-Marie Le Pen». Les adhérents doivent approuver ou désapprouver ces nouveaux statuts dans leur intégralité «avant le 10 juillet», est-il précisé. Le dépouillement devrait être fait le 12, et l'annonce des résultats sera faite par Marine Le Pen dans les jours suivants. Dans une lettre accompagnant ces nouveaux statuts, la présidente du FN revient sur les «circonstances exceptionnelles» l'ayant conduite à mener cette consultation que rejette son père, qui souhaitait un congrès «physique» pour s'y exprimer. Marine Le Pen veut insuffler «un nouvel élan» à son parti. Bruno Gollnisch, ancien numéro deux du parti et proche de Jean-Marie Le Pen a déjà dit qu'il ne les voterait pas, regrettant, comme Marion Maréchal-Le Pen, que la suppression de la présidence d'honneur du parti ne fasse pas l'objet d'une question à part. La nièce de Marine Le Pen pourrait garder son vote secret sur le sujet. Toutefois, en ce qui concerne les militants, il semblerait qu'ils soient une majorité à approuver les sanctions contre le fondateur de leur parti, la dernière vague d'adhérents n'ayant que peu de sympathie pour le patriarche. Reste à savoir néanmoins, quelle marge de manœuvre a encore aujourd'hui Jean-Marie Le Pen et surtout s'il tentera de saboter la campagne présidentielle de sa fille, alors que les chances de cette dernière d'accéder au second tour n'ont jamais été si fortes. F. M.

Canicule au Pakistan

Le bilan monte à près de 200 morts

Une vague de chaleur affectant actuellement le sud du Pakistan a fait près de 200 morts depuis samedi, ont annoncé les autorités. La température à Karachi a atteint 45 degrés. Le gouvernement a demandé l'aide de l'armée.

Au moins 180 des décès ont été enregistrés dans la mégapole de Karachi, la plus grande ville du pays avec ses quelque 20 millions d'habitants. Onze autres sont survenus dans le sud de la province centrale du Pendjab.

Cette canicule meurtrière frappe le Pakistan un mois après qu'une vague de chaleur historique eut fait près de 2 000 morts dans l'Inde voisine. Selon le docteur Sabir Memon, un haut responsable gouvernemental de la province pakistanaise du Sind, dont Karachi est la capitale, le nombre de morts pourrait y dépasser les 180 dans la soirée.

Selon des données collectées par l'AFP auprès des cinq hôpitaux de Karachi et de ses

environs, le bilan pourrait déjà s'élever à 249 morts. Le précédent bilan officiel, donné dimanche par les autorités, faisait état d'au moins 122 morts.

Le chef des urgences de l'hôpital public Jinnah a indiqué que plus de cent personnes étaient décédées dans son établissement. «Toutes sont mortes d'un arrêt cardiaque», a-t-il dit.

Le porte-parole de l'Autorité nationale de gestion des sinistres (NDMA), Ahmed Kamal, a de son côté indiqué que le gouvernement avait demandé l'aide de l'armée et de la force paramilitaire des Rangers pour l'aider à soigner les victimes de malaises dus à la chaleur.

Le gouvernement provincial du Sind a de son côté imposé l'état d'urgence dans tous les hôpitaux, rappelant les médecins en vacances et augmentant les stocks de médicaments. Les effets de la canicule ont été aggravés par des coupures de courant électrique, quotidiennes dans le pays et qui ont affecté le

système d'adduction d'eau. Cette vague de chaleur intervient quelques jours après le début du mois du ramadhan, au cours duquel les musulmans pratiquants s'abstiennent de manger et de boire entre le lever et le coucher du soleil.

Selon le docteur Sher Shah, ancien président de l'Association des médecins du Pakistan, les populations les plus pauvres de Karachi sont les plus menacées par la vague de chaleur, notamment ces prochaines heures où le temps devrait rester très chaud et humide. Des pluies sont attendues plus tard dans la semaine, qui pourraient faire baisser les températures.

Le premier ministre Nawaz Sharif a averti les compagnies d'électricité qu'il ne tolérerait pas de coupures de courant au cours du ramadhan qui vient de commencer, selon un responsable de son cabinet. La chaleur record avait été enregistrée en juin 1979 à 47 degrés Celsius.



Nouvelle feuille de route pour le septième art

Le ministre de la Culture tient à réhabiliter le cinéma

■ Après l'opération de réhabilitation des salles de cinéma et les projets de construction de nouvelles salles qui ont touché les quarante-huit wilayas du pays, le ministre de la Culture Azeddine Mihoubi ne cesse d'insister sur le développement du secteur du septième art. Il a déclaré à Oran que ce secteur doit être pris au sérieux afin de redonner à l'Algérie sa réputation culturelle du bassin méditerranéen. Comme début, le ministre a déclaré le retour du festival méditerranéen du cinéma de Annaba après trente ans d'éclipse. Afin d'atteindre son but, le ministre estime que la créativité des jeunes algériens et la révision du programme de formation sont un bon support.

Par Abla Selles

La production cinématographique algérienne connaît ces dernières années une nouvelle dynamique malgré toutes les contraintes. Des films de qualité sont produits chaque année remportant des prix dans les différentes festivités nationales et internationales. Ainsi, des thèmes qui intéressent la population algérienne sont évoqués tels que le terrorisme, l'émigration clandestine et les phénomènes sociaux. En effet, ce sont de jeunes réalisateurs et autres expérimentés qui ont décidé de redonner vie au cinéma algérien afin de pouvoir s'imposer dans les événements internationaux.

Cependant, cette dynamique cinématographique ne peut pas réussir si les salles de cinéma demeurent fermées. Pour cette raison, le ministère de la Culture a décidé de donner plus d'importance à ce secteur en restaurant les salles de cinéma disponibles ainsi que construire de nouvelles salles dans les régions qui n'en disposent pas. Le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, a insisté dans ce sens sur le res-



pect des normes internationales dans la construction des nouvelles salles de cinéma. Il œuvre aussi pour la rénovation de toutes les salles de cinéma et la mise en place d'un matériel de haute technologie afin d'assurer des projections de haute qualité. D'ailleurs, la salle de spectacles Ahmed-Bey de Constantine sera bientôt dotée d'un équipement DCP (Digital Cinema Package), ce qui lui permettra de s'adapter aux évolutions techniques du

cinéma. Ce matériel moderne, équivalent en cinéma numérique de la copie de projection argentique, composé de fichiers informatiques destinés à être lus dans la cabine de projection par un serveur couplé à un projecteur numérique, permettant de projeter des films en haute définition et en stéréoscopie, sera installé dans l'une des deux salles-répliques de cette infrastructure. Il y a aussi la salle de cinéma «Es-Saada» de Mascara

qui a bénéficié d'une opération de rénovation et de modernisation de ses équipements. À Alger, les projets de rénovation ont touché quatre salles de cinéma.

Il faut reconnaître que même les festivités dédiées au septième art se sont multipliées dans notre pays. Ainsi, l'organisation de ces festivités connaît d'année en année une maturité irrécusable. C'est le cas, à titre d'exemple, du festival international du film arabe qui attire de plus en plus de participants donnant à cet événement une bonne réputation.

Il y a aussi, le festival méditerranéen du cinéma de Annaba qui sera de retour avant de la fin de l'année en cours, selon le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi. Ce dernier a déclaré, à ce propos, que «le retour de cette manifestation culturelle sera un premier pas vers le recouvrement par Annaba de son statut de capitale méditerranéenne du cinéma, habitué, à l'instar d'autres villes du bassin méditerranéen, au mouvement du septième art». Le même responsable affirme qu'il est «optimiste pour l'avenir du septième art vu la

créativité que montrent nos jeunes». Il a insisté dans ce contexte sur la formation soulignant que son département ouvrira un atelier encadré par des experts qui sera chargé de réviser les programmes des écoles des arts en tirant profit des expériences réussies.

A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais de la culture Moufidi

Zakaria

23 juin :

Soirée de variété musicale animée par Salim Echaoui, Nawel Skandar et Abdelkader Chaou

24 juin :

Concert de chant avec Toufik Aoun

25 juin :

Spectacle de danse et chant flaenco avec la troupe Casa Patas

26 juin :

Concert de chant bedouin animé par Cheikh El Marniz et cheikh Abdelhamid Bouzahr

Salle Ibn Khaldoun

23 juin :

Soirée chaabi dans le cadre des Layali ramadhan animée par l'artiste Sidali Draï

24 juin :

L'association culturelle et artistique Mezghena anime une soirée andalouse

Institut français d'Alger

Jusqu'au 4 juillet :

Exposition "Eaux de-là" d'Anne Saffore

Kheïma "à la belle étoile"

23 juin :

L'humoriste Bouchra Beno en spectacle à Alger

Galerie d'art Aïcha Haddad

Jusqu'au 25 juin :

Exposition de peinture par l'artiste Réda Djeflal

Galerie d'art Sirius

Jusqu'au 30 juin :

Exposition de peinture

"Symphonie du désert" de l'artiste Valentina Ghanem

Pavlovskaya.

Chapiteau de l'hôtel Hilton

d'Alger

23 juin :

Une variété musicale proposée par la jeune artiste Dalia Chih

24 juin :

Les amoureux de la musique moderne sont en rendez-vous avec le groupe FreeKlane

25 juin :

Le groupe Djmawi Africa anime une soirée artistique

Salle Ibn Zeydoun

26 juin :

Soirée musicale avec le musicien Nadir L'eghrib

2 juillet :

Spectacle musical animé par Gaâda diwan Bechar

L. B.

L. B.

Veillées de ramadhan à Djelfa

Un programme artistique riche

Un programme riche et diversifié a été élaboré, par la maison de la culture de Djelfa, pour animer les soirées de ce mois de ramadhan 2015, a-t-on appris dimanche, auprès des responsables de cet établissement culturel.

Ce programme culturel et artistique a été inauguré par une exposition d'arts plastiques, abritée actuellement par le hall de la maison de la culture «Ibn Rochd», qui s'est orné, à l'occasion, de belles toiles d'artistes locaux. Des représentations théâtrales pour grands et petits seront également offertes,

tout au long de ce mois sacré, par des troupes et associations locales, dont «Nibrass», «Lotus», et «El Ichrak».

Une troupe du théâtre régional de Skikda a été invitée, à l'occasion, pour l'interprétation d'une pièce professionnelle intitulée «Foundouk El Alamine» (l'hôtel El Alamine), alors que l'association Echourouk de Msila, présentera sa pièce «Aoudate El Bachir» (le retour d'Al Bachir).

Le rire et la détente seront, aussi, de la partie, grâce à la programmation de monologues. Parallèlement, le même programme

d'animation englobe des veillées religieuses, dont l'animation sera assurée par les troupes «El Houde», «Abderrahmane Ennaàs», «Nafahate El Oula» et l'association «El Aksa», entre autres.

Quant aux amoureux du chant et de la musique, ils sont invités à des galas artistiques dans le pur style Naïli, propre à la région. Des spectacles de clowns, de magie et de marionnettes ont été, en outre, programmés au profit de l'enfance assistée, par l'association «El Manara».

L. B.

Théâtre d'Oran

Forte affluence du public

Le théâtre régional d'Oran «Abdelkader-Alloula» (TRO) a accueilli près de 35 000 spectateurs depuis le début de l'année en cours, dont une majorité d'enfants, a-t-on appris lundi auprès des responsables de cette structure culturelle.

Ce bilan d'activités, arrêté le 20 juin dernier, fait état de l'animation de 182 manifestations artistiques ayant drainé près de 35 000 spectateurs, dont plus de 21 000 enfants.

Pour l'année en cours, cet établissement a produit deux nouvelles pièces intitulées

trales pour adultes, pour enfants, et autres activités culturelles comme les après-midi poétiques, les spectacles en périodes de vacances scolaires, et les galas de musique de différents genres.

Le TRO a également abrité le colloque «Cinéma et Roman», tenu à l'occasion de la récente édition du Festival international d'Oran du film arabe (8^e FIOFA, 3-12 juin 2015).

Pour l'année en cours, cet établissement a produit deux nouvelles pièces intitulées

«Wissam Ouel Malika» d'Azzedine Amari (pour enfants), et «Ettifah» adaptée par Samir Bouanani de l'œuvre éponyme de Abdelkader Alloula (1939-1994). «Ettifah» (les pommes) a été présentée le 21 mai dernier à Constantine dans le cadre de la manifestation «Capitale de la Culture Arabe 2015», avant d'être jouée à Alger et dans d'autres wilayas du Centre et de l'Est du pays. Cette nouvelle œuvre a été donnée pour la première fois à Oran samedi dernier, lançant le programme d'animation élaboré

par la direction du TRO à l'occasion du mois de ramadhan, spectacles à l'affiche.

Le bilan semestriel du TRO conforte sa vocation de pôle culturel et son rôle de proximité, notamment auprès des jeunes qui représentent son premier public.

Durant l'exercice précédent (2014), cette même structure avait abrité 420 manifestations culturelles, suivies par plus de 85 000 spectateurs, dont près de 49 000 enfants, rappelle-t-on.

F. H.

Coup-franc direct

Le mercato dans les médias

Par Mahfoud M.

Le président harrachi s'est plaint du fait que ses joueurs sont ciblés par d'autres dirigeants des autres clubs sans passer par sa direction alors qu'il s'agit de joueurs toujours liés par contrats. Il trouve cela anormal et loin de tout professionnalisme. Mais qu'est-ce qui pousse ces présidents de club à se comporter de la sorte ? En fait, ces derniers agissent aussi au nom du professionnalisme et pensent qu'il est de leur droit de contacter tout joueur susceptible de les intéresser même s'il est toujours lié par un quelconque contrat. Ils contournent certaines lois au nom d'autres lois liées au professionnalisme, surtout avec cette affaire de où que les joueurs n'ont pas touché de leurs anciens clubs et qui leur permet d'être libres de toute attache, surtout si le joueur doit au club au moins trois mensualités. C'est donc un professionnalisme à la carte auquel on a droit, avec des présidents de club qui peuvent être professionnels là où ils le désirent et ne pas l'être là où ça ne les arrange pas. En définitive, ce sont les clubs les moins nantis qui souffrent le martyre et se trouvent pillés de leurs meilleurs éléments alors que les clubs les plus riches violent les lois du professionnalisme et font ce que bon leur semble sans être vraiment inquiétés.

M. M.

CA Bordj Bou Arréridj

El-Hadi Khezzar souhaite accéder

Le nouvel entraîneur du CA Bordj Bou Arréridj, El Hadi Khezzar, qui a remplacé au pied levé Abdelkrim Bira, démissionnaire, veut «jouer les premiers rôles en ligue 2 Mobilis avec comme objectif l'accession en fin de saison».

Le coach a fait part, en marge de la signature d'un contrat d'une année avec les «Criquets jaunes», de son «immense joie» de revenir et de diriger à nouveau le CABBA après une première expérience durant la saison 2009-2010.

«Je connais très bien la maison et je suis venu pour relever le défi de l'accession», a souligné Khezzar, affirmant qu'il «ne ménagerait aucun effort pour atteindre cet objectif et donner du bonheur aux supporters qui méritent d'avoir une équipe parmi l'élite».

A propos de l'effectif, le nouvel entraîneur a indiqué qu'il allait «garder les 13 éléments choisis par l'ex-coach» vu que, selon lui, Bira



«connaissait parfaitement le groupe et avait pu situer la valeur des joueurs et cibler les besoins».

Aux joueurs maintenus, El Hadi Khezzar compte renforcer son groupe avec six joueurs, à savoir un gardien de but d'expérience, un latéral gauche, un défenseur central, un demi défensif et deux milieux offensifs, en de la promotion de trois éléments de l'équipe espoir.

USM El Harrach Le coup de gueule de Mana

■ Le président de l'USM El Harrach, Abdelkader Mana, est en colère contre les tentatives de certains clubs de lui prendre ses meilleurs éléments au cours de ce mercato estival.

Par Mahfoud M.

En effet, ce dernier estime qu'il est anormal que certains présidents se lancent dans une opération du pillage de son club qui est vidé de ses meilleurs joueurs, c'est le cas avec Boumechra qui a pris la destination de la JSK, alors que les Sétifiens annoncent avoir fait signer l'international espoir harrachi, Khenniche et que le MOB piste Aït Ouameur.

Le patron de la formation harrachie affirme que ces clubs font un pressing pour avoir des joueurs qui sont sous contrat dans son club. Ils les appellent à négocier avec le club, même s'il avoue qu'il n'est pas prêt de lâcher ces joueurs, mi à part Boumechra qui est en fin de carrière.

«Nous sommes à l'ère du professionnalisme et ces clubs devraient se comporter en professionnels», indiquera Mana qui rappelle que les



PIA > D. R.

deux joueurs sont encore signataires à l'USMH et qu'ils ne peuvent pas être pris de la sorte, appelant les dirigeants à laisser ses joueurs tranquilles. Par ailleurs, la direction de l'USMH a annoncé officiellement avoir reçu une offre d'un club portugais pour son attaquant, Abid, et qui n'est autre que le Sporting Braga qui souhaite avoir le jeune buteur harrachi dans ses rangs.

Les Harrachis seraient prêts à négocier son départ d'autant plus qu'il s'agit d'une offre intéressante pour le joueur qui embrassera de ce

fait une carrière professionnelle. Le club attend une proposition financière concrète pour discuter de son transfert à l'étranger d'autant plus qu'il s'agit d'un joueur d'avenir et qui pourrait avoir une grande marge de progression s'il continue à travailler sérieusement.

En outre, et pour ce qui est de la préparation de l'USMH, on apprend que le coach, Charef, a remis son programme au président Mana et attend qu'il soit homologué pour débiter le travail.

M. M.

MC Alger

L'Ethiopien Salaheddine Said arrivera cette emaine

L'attaquant international éthiopien du Ahly du Caire, Salaheddine Said, est attendu «cette semaine» à Alger pour s'engager avec le MC Alger en vue de la saison prochaine, a-t-on appris auprès de la direction du club algérois. «Il s'agit d'un joueur très intéressant, il joue comme attaquant libre. C'est le genre de profil que nous recherchons. Il devrait être à Alger cette semaine pour finaliser son contrat avec le MCA», a affirmé le président du Doyen Abdelkrim Raïssi. Salaheddine Said (26 ans) avait porté la saison dernière les couleurs du Ahly du Caire (division 1 égyptienne). Avec la sélection éthiopienne, le joueur s'est distingué lors du dernier match face au Lesotho (victoire 2-1) disputé le 14 juin en marquant le second but, dans le cadre des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 comptant pour le groupe J où figure notamment l'Algérie. Le MCA a assuré jusque-là les services de cinq éléments : le gardien de but Jonathan Matijas (ex-USM Bel-Abbès), Abdelmalek Mokdad (ex-RC Arbaâ), Abdelghani Demmou (ex-ES Sétif), Kheireddine



Marzougui (ex-RC Relizane), et Rachid Bouhenna (ex-Constantine). S'agissant de l'attaquant Mohamed Amine Aoudia, le président du MCA a qualifié de «complexe» le recrutement de l'ancien buteur du CR Belouizdad, du fait qu'il est toujours lié à la formation allemande du FSV Francfort (Bundesliga 2). «Aoudia est toujours sous contrat avec son club, ce qui rend son recrutement un peu difficile, même si l'option du prêt n'est pas à écarter», a-t-il expliqué. Le club algérois devrait boucler son recrutement d'intersaison avec «l'engagement de deux éléments», pré-

cise Raïssi, estimant que l'effectif de la saison 2015-2016 commence à se dessiner. Les coéquipiers d'Amir Karaoui reprendront le chemin des entraînements le soir du 1^{er} juillet prochain (23h) au stade annexe du 5-Juillet, alors que le stage d'intersaison est programmé en Pologne. Le MCA entame la saison 2015-2016 à domicile face au CR Belouizdad, dans un derby algérois qui constituera l'affiche de la première journée.

1^{er} Jeux méditerranéens de plage Brahmia : «L'Algérie veut une participation de qualité»



L'Algérie prendra part à la 1^{re} édition des Jeux méditerranéens de plage, prévus à Pescara (Italie) du 28 août au 6 septembre, avec l'ambition de réaliser une «participation de qualité», a indiqué le président de la préparation olympique, Amar Brahmia, dimanche à Alger. «Au delà de son aspect compétitif, le rendez-vous de Pescara revêt une importance particulière pour l'Algérie, sachant que l'ouverture des

jeûtes, sera précédée du vote du CIJM pour désigner la ville hôte des Jeux méditerranéens-2021 pour lesquels Oran est candidate», a fait savoir Brahmia lors d'une réunion de coordination et d'information pour les Fédérations sportives nationales, tenue au siège du Comité olympique sportif algérien (COA). Aux Jeux méditerranéens de plage, l'Algérie sera présente dans huit disciplines sportives: Beach-volley, Aviron, Beach-hand, lutte, Aquathlon (natation et course), Fin-swimming (natation avec palmes), Beach-tennis et Beach-soccer. Une forte délégation algérienne (100 personnes environ) devrait se rendre à partir du 25 août à Pescara, pour «montrer une belle image de notre pays et démontrer tout l'intérêt que nous accordons à l'accueil des JM-2021», a affirmé le représentant du COA, précisant que la ville hôte de ces joutes sera connue le 27 août. La ville d'Oran sera prête à accueillir «dignement et dans les meilleures conditions cette manifestation méditerranéenne. Elle possède de grandes capacités d'accueil dans un cadre de haut niveau», a assuré une source proche du dossier.

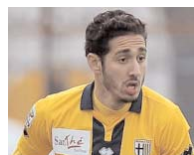
Dinamo Zagreb Ahly Djeddah veut Soudani

LA FORMATION du Ahly Djeddah (division 1 saoudienne de football), a fait une offre à son homologue croate du Dinamo Zagreb pour s'attacher les services de l'attaquant international, Hilal Soudani, rapporte dimanche la presse locale. Le club saoudien compte libérer ses deux joueurs brésiliens, Osvaldo et César, pour dégager deux licences de joueurs étrangers dont l'une devrait être octroyée au joueur algérien, précise la même source, soulignant que les responsables saoudiens sont dans l'attente de la réponse des Croates. Outre Soudani, l'autre équipe saoudienne d'Al Hilal s'intéresse de près aux services de l'attaquant international algérien, Ishak Belfodil, au moment où le défenseur de l'ES Sétif, Farid Mellouli, s'est engagé pour un contrat de deux saisons avec Al-Quadissia.



Turquie Belfodil vers Trabzonspor

L'international algérien Ishak Belfodil, libre de tout engagement, se rapproche petit à petit de Trabzonspor, société de la première division du championnat turc de football, rapporte le site edytrabzon.com. Parti de Parme (Italie) après avoir résilié son contrat à l'amiable, Belfodil est convoité par le club turc depuis quelques semaines. Pour la même source, l'attaquant algérien constitue une «bonne affaire» pour Trabzonspor qui joue les premiers rôles dans le championnat. Pour le site turc, Medya-Trabzon, proche de Trabzonspor, le joueur algérien a donné son accord de principe pour porter les couleurs du club turc dès la saison prochaine, 2015-2016. Interrogé sur ce transfert, le père d'Ishak Belfodil a laissé entendre que la ville de Trabzon est idéale pour son fils afin qu'il puisse retrouver son meilleur niveau. Un autre club, mais évoluant au championnat saoudien de football, Al Hilal s'intéresse également de près aux services de l'attaquant international algérien, Ishak Belfodil.



LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Arrestation d'une femme à Ouled Moussa (Boumerdès)

Elle se faisait passer pour une employée des impôts

LES POLICIERS de la sûreté urbaine d'Ouled Moussa ont mis la main sur une femme répondant aux initiales B.M., âgée de 25 ans qui se faisait passer pour une inspectrice des impôts, indique un communiqué de la direction de la sûreté de wilaya de Boumerdès. Cette dernière qui est originaire de la ville voisine de Rouiba se présentait dans les commerces d'Ouled Moussa pour contrôle et vérification des documents d'exploitation du fonds de commerce, à savoir : registre du commerce, fiche d'identification fiscale et autres, dans un but bien déterminé celui de relever des infractions avant d'exiger des sommes d'argent.

Les services de sécurité ont été informés sur le numéro vert de la Sûreté nationale «1548» des agissements de cette dernière. Lesquels policiers ont déclenché une enquête qui a abouti à l'arrestation, en flagrant délit, de la dame dans un quartier de la ville, au moment où elle s'appropriait à prendre un taxi.

Déférée au parquet, la mise en cause a été placée sous mandat de dépôt au centre de rééducation de Tidjelabine par le procureur de la République, près le tribunal de Boudouaou pour les chefs d'accusation d'usurpation de fonction, abus d'influence, tentative d'escroquerie.

Ahmed K.

Oued-Ghir Béjaïa

Un parti dénonce un élu pour l'accaparement d'un terrain

DES ÉLUS de l'APC de Oued Ghir ont accaparé un terrain à Taourirt Larbaâ. Cela a irrité d'autres élus du mouvement de l'entente nationale MEN qui ont envoyé un rapport au bureau de wilaya du parti qui a dénoncé ce comportement nuisible. «Il s'agit pour nous de dénoncer tout acte contraire à la réglementation», nous disait hier M. Chaâbane membre du bureau de wilaya qui interpelle les autorités concernées pour agir et arrêter ce massacre. Dans une déclaration qui nous a été adressée ces derniers jours, le bureau de wilaya du mouvement pour l'entente nationale (MEN) dénonce ce qu'il considère comme «des agissements inacceptables d'un élu». Ce dernier, souligne-t-on, «a purement et simplement squatté un espace qui appartient aux Domaines en le défrichant comme première étape en attendant la prochaine qui ser-

virait sûrement à réaliser une habitation ou promotion, qui sait, censée servir le citoyen», lit-on dans la déclaration où le maire est interpellé. Les rédacteurs du document font observer qu'ils ne peuvent rester indifférents devant ce comportement inadmissible: «nous ne pouvons nous taire et nous dénonçons cette manière d'accaparer des biens de l'Etat et nous invitons le chef de l'exécutif M. le wali à intervenir et mettre fin à ce genre d'agissements irresponsables qui sont des exemples néfastes surtout aux responsables». «L'Etat de droit devrait reprendre sa place et ces maux qui pourrissent notre vie quotidienne doivent être éradiqués». Les membres du MEN sont déterminés à dénoncer «ce genre de pratiques et y mettre fin par tous les moyens», souligne le bureau de wilaya du MEN.

H. C.

Trafic de drogue/ Justice indonésienne

Rejet du dernier recours d'un Français condamné à mort

LA JUSTICE indonésienne a rejeté lundi le dernier recours d'un Français condamné à mort depuis 2007 pour trafic de drogue, tandis que son avocate envisage d'autres recours, rapporte lundi la presse française.

«La Cour administrative de Jakarta a rejeté, lundi 22 juin, le recours de Serge Atlaoui, qui contestait le refus du président indonésien de lui accorder une grâce après sa condamnation à mort en 2007 pour trafic de drogue», écrit lundi le journal «Le Monde». «Cette décision était attendue dans la mesure où des recours semblables introduits par d'autres condamnés à mort en Indonésie ont été rejetés par le passé par cette juridiction qui s'était déclarée incompétente»,

précise de son côté le journal «Ouest France». «Nous sommes déçus par cette décision mais nous allons trouver d'autres voies de recours», a déclaré l'avocate indonésienne du Français, Nancy Yuliana, citée par le quotidien régional.

«Il était initialement prévu que Serge Atlaoui soit exécuté le 29 avril avec huit autres condamnés à mort pour trafic de drogue dans le cadre d'affaires distinctes (...), mais son nom avait été retiré de la liste au dernier moment», note le journal.

«Serge Atlaoui, 51 ans, soudeur de profession, ne cesse de clamer son innocence. Venu en Indonésie en 2005 pour un chantier, l'usine où il travaillait cachait un laboratoire de fabrication

LA VALEUR DU DINAR CONTINUE À CHUTER



Djalou@hotmail.com

Béjaïa

Un groupe de salafistes veut interdire les soirées artistiques

■ Quelques fondamentalistes ont transformé l'esplanade de la maison de la culture en lieu de prière de «Tarawih».

Par Hocine C.

Le mouvement salafiste de Béjaïa récidive cette année encore par une action radicale qui n'est pas sans nous rappeler les années de braise qu'a vécues le pays en 1990. Avant-hier, quelques fondamentalistes ont transformé l'esplanade de la maison de la culture en lieu de prière de «Tarawih». Un véritable scandale puisque tout le monde

pense que ces pratiques sont définitivement bannies ou interdites dans notre pays et surtout dans notre wilaya où la cohabitation entre gens de différents courants sociaux, culturels et religieux est un fait, voire une vertu propre à la région. Ce groupe salafiste veut encore une fois interdire les soirées culturelles et artistiques programmées par la maison de la culture. Une tentative qui nous rappelle celles des années 2013 et 2014 lorsque ce groupe d'intégristes a été jusqu'à

annuler un gala artistique et faire des prêches pour interdire les soirées artistiques et s'en prendre aux non-jeûneurs, dont deux jeunes filles. Ces intégristes se sont présentés sur l'esplanade de la maison de la culture, munis d'une grande banderole sur laquelle est noté «pour l'interdiction des galas sur cette esplanade». Ils ont affiché leur intention d'accaparer cet espace qui est à deux pas de la mosquée d'Amriw.

H. C.

Trois contrebandiers arrêtés

13 000 litres de carburant saisis dans le sud et l'ouest du pays

TROIS CONTREBANDIERS ont été arrêtés et plus de 13 000 litres de carburant et 37,68 tonnes de denrées alimentaires saisis dimanche dans le sud et l'ouest du pays, indique lundi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) relevant des secteurs opérationnels d'In Guezam et de Bordj Badji Mokhtar (6^e Région militaire) ont arrêté, le 21 juin 2015, un contrebandier et saisi deux camions, 37,68 tonnes de denrées alimentaires, 2 000 litres de carburant et neuf détecteurs de métaux», précise le MDN.

«Par ailleurs, un détachement relevant du secteur opérationnel de Djanet (4^e Région militaire) a appréhendé deux contrebandiers près de la localité frontalière de Tin Alkoum et saisi un camion chargé de 800 litres de carburant», relève la même source.

«Dans le même contexte et au niveau de la 2^e Région militaire, des éléments des gardes-frontières de Bab El Assa relevant du secteur opérationnel de Tlemcen ont saisi une quantité de carburant s'élevant à 10 620 litres destinée à la contrebande», note le communiqué.

Kamel O.

APS